

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 1

Excusés : 1

DELIBERATION n° CA21-03-118

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Établissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 23 novembre 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 23 novembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 23 novembre 2020 joint en annexe.

VOTES

Pour : **11**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 1

Excusés : 1

DELIBERATION n° CA21-03-119

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisation donnée au Directeur de signer la convention de financement avec le département de la Marne pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant les comptes provisoires 2020 présentés ainsi que le budget primitif 2021 soumis au vote et approuvé, le montant maximum d'aide attribué par le Département de La Marne à l'EPGAV est de 1 000 000 € pour l'année 2021 conformément à l'annexe 2 de la note de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2021 de financement du fonctionnement entre le Département de La Marne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** le Directeur à signer la convention de financement avec le département de la Marne pour l'année 2021.

VOTES

Pour : **11**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-120

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisation donnée au Directeur de signer la convention de financement avec la Région Grand Est pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant les comptes provisoires 2020 présentés ainsi que le budget primitif 2021 soumis au vote et approuvé, le montant maximum d'aide attribué par la Région Grand Est à l'EPGAV est de 666 667 € pour l'année 2021 conformément à l'annexe 3 de la note de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2021 de financement du fonctionnement entre la Région Grand Est et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** le Directeur à signer la convention de financement avec la Région Grand Est pour l'année 2021.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-121

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisation donnée au Directeur de signer la convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant les comptes provisoires 2020 présentés ainsi que le budget primitif 2021 soumis au vote et approuvé, le montant maximum d'aide attribué par la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne à l'EPGAV est de 333 333 € pour l'année 2021 conformément à l'annexe 4 de la note de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** la convention annuelle 2021 de financement du fonctionnement entre la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.
- **AUTORISE** le Directeur à signer la convention de financement avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour l'année 2021.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 1

Excusés : 1

DELIBERATION n° CA21-03-122

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adoption du budget primitif 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Le budget primitif 2021, sans les reports 2020, s'équilibre comme suit :

SECTION	Type	Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2020	BUDGET 2021	
<i>n'inclut pas les reports 2020</i>						
FONCTIONNEMENT	D	002	Résultat d'exploitation reporté	-168 484	0	
		011	Charges à caractère général	-4 225 000	-4 370 668	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	-4 760 900	-5 550 338	
		65	Autres charges de gestion courante	-5 000	-1 500	
		66	Charges financières	-1 016	-500	
		67	Charges exceptionnelles	-1 510 500	-10 500	
		023	Virement à la section d'investissement	0	-616 651	
		042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-70 000	-99 659	
	TOTAL D				-10 740 900	-10 649 817
	R	013	Atténuation de charges	19 000	0	
		70	Recettes d'activité	5 164 600	6 623 817	
		74	Subventions	5 210 000	3 950 000	
		77	Produits exceptionnels	347 300	76 000	
	TOTAL R				10 740 900	10 649 817
	INVESTISSEMENT	D	10	Dotations, fonds divers et réserves	-906 800	
16			Emprunts et dettes assimilées	-500	-1 000	
20			Immobilisations incorporelles	-154 000	-57 800	
21			Immobilisations corporelles	-1 768 200	-658 510	
23			Immobilisations en cours	-50 000		
041			Immobilisations en cours			
TOTAL D				-2 879 500	-717 310	
R		001	Résultat d'investissement reporté	2 348 956		
		021	Virement de la section d'exploitation	0	616 651	
		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000	99 659	
		16	Emprunts et dettes assimilées	544	1 000	
		041	Immobilisations en cours	50 000		
	13	Subventions d'équipement	410 000			
TOTAL R				2 879 500	717 310	

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** le budget primitif 2021 sans les reports 2020, conformément aux éléments fournis et présentés.

VOTES

Pour : **11**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés **1**

DELIBERATION n° CA21-03-123

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autorisation de reconduire le ligne de trésorerie conclue avec La Banque Postale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le financement du fonctionnement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que La Banque Postale a accepté le principe de renouvellement d'une ligne de trésorerie de 300 000 € au profit de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry, conformément à l'offre ci-dessous :

OFFRE DE FINANCEMENT 1 CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION DE L'AEROPORT DE VATRY
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	300 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	0.940%
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 07 Avril 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	300.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.200% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à reconduire la ligne de trésorerie conclue avec La Banque Postale suivant les conditions mentionnées ci-dessus, et à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Directeur à mobiliser et à rembourser la trésorerie selon les besoins de l'Établissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

Accusé de réception en préfecture
051-820964260-20210331-CA20210331_123-DE
Reçu le 16/04/2021

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-124

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autoriser le Directeur à engager les démarches nécessaires au dossier IT, et à signer le marché correspondant afin de nous doter de l'outil informatique répondant à nos besoins.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant la complexité de notre besoin en terme d'outil informatique permettant notamment, la consolidation des commandes, la planification intermodale des expéditions, l'exécution et le contrôle du fret, la gestion des transbordements, la gestion des facturations et la génération de rapports de performance ;
- Considérant que le résultat de l'appel d'offres lancé initialement ne permet pas de formaliser le marché en l'état actuel ;
- Considérant le degré d'urgence de notre besoin par rapport aux limitations de notre solution actuelle ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à engager les démarches nécessaires dans la continuité de l'appel d'offres initial et à signer le marché nous permettant de nous doter de l'outil informatique répondant à nos besoins.

VOTES

Pour : **11**
Contre : **0**
Abstention : **0**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-125

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autoriser le Directeur à engager les démarches nécessaires et à signer le marché afin que nous puissions disposer de la main d'œuvre qualifiée répondant aux exigences et aux besoins de nos opérations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant notre besoin complémentaire établi sur la base de fiches de postes spécifiques ;
- Considérant que les dispositions du code de la commande publique requièrent une autorisation du Conseil d'Administration pour lancer un appel d'offres complémentaire dans le cadre d'un marché public ;
- Considérant le degré d'urgence de notre besoin complémentaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à engager les démarches nécessaires dans le dossier Intérim suivant les modalités adaptées ;
- **AUTORISE** le Directeur à signer le marché afin que nous puissions disposer de la main d'œuvre qualifiée répondant aux exigences et aux besoins de nos opérations.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 1

Excusés : 1

DELIBERATION n° CA21-03-126

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autoriser le Directeur à engager les démarches nécessaires au dossier CEIV, et à signer le marché avec une entreprise en mesure de répondre à notre besoin.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que les réponses sont supérieures à notre marché initial de 450K €, et donc que le résultat de l'appel d'offres lancé initialement ne permet pas de formaliser le marché en l'état actuel ;
- Considérant l'accompagnement du cabinet spécialisé en gestion de marchés publics ;
- Considérant le degré d'urgence de notre besoin par rapport à l'échéance définie ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à engager les démarches nécessaires au dossier CEIV dans la continuité de l'appel d'offres initial et à signer le marché avec une entreprise en mesure de répondre à notre besoin.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,

A blue ink signature of Christian Bruyen, consisting of stylized initials and a surname.

Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-127

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Accorder une AOT à la société WFS pour une durée d'un an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que le développement de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry rend indispensable le recours à une prestation d'assistance auprès des compagnies aériennes et que la société WFS semble parfaitement adaptée aux besoins immédiats du fait de ses performances la rendant incontournable ;
- Considérant l'urgence eu égard aux attentes des compagnies aériennes qui opèrent aujourd'hui à Paris-Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ACCORDE** une AOT à la société WFS pour une durée d'un an.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : 1

Absents : 1

Excusés : 1

DELIBERATION n° CA21-03-128

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autoriser le Directeur à adopter l'accord transactionnel nécessaire à la résolution du litige en cours avec la société CRYSTAL.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant l'existence d'un litige avec la société CRYSTAL AERO SOLUTIONS (ex-SKYLINE MAINTENANCE) ;
- Considérant que dans l'intérêt des parties un accord transactionnel est nécessaire pour solder ce dossier ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur à négocier, signer et exécuter l'accord transactionnel nécessaire à la résolution du litige en cours avec la société CRYSTAL.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE

Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-129

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Adopter les tarifs publics 2021 tels qu'ils sont présentés afin qu'ils puissent être mis en application.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que les tarifs publics ont été adaptés et mis à jour, en lien avec le développement de l'activité et tels que présentés en séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **ADOpte** les tarifs publics 2021 ci-joints en annexe afin qu'ils puissent être mis en application.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY**
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres

En exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Ayant reçu mandat : **1**

Absents : **1**

Excusés : **1**

DELIBERATION n° CA21-03-130

**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

DU 31 Mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 Mars à 10 h 00, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de Gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 11 Février 2021, s'est réuni à l'Aéroport de Paris-Vatry, et par voie de téléconférence, en application de l'article 2 de l'Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire :

**Membres à voix délibérative présents
ou représentés :**

M. Christian BRUYEN
M. Cyril LAURENT
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
M. Jean-Marc ROZE
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN
M. Christian DEBEVE
M. Jacques JESSON
M. Philippe PICHERY

Ayant reçu mandat :

M. Jean-Louis DEVAUX pour Mme
Frédérique SCHULTHESS

Excusés :

Mme Catherine VAUTRIN

**Membres à voix consultative présents
ou représentés :**

M. Christophe PAROIS
M. Laurent DUMAY représentant Mme. Julie
REMY

Excusés :

M. Christian AUBERTIN

Assistent également à la réunion :

M. Guy CARRIEU
Mme Muriel DURIEUX
M. Jean-Yves JOUANNIN
M. Daniel FRIZOT
Mme Aurélie KREIN
M. Bruno ROUSSELET

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Onze membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Autoriser le Directeur à signer l'acte entre le Département de La Marne, l'EPGAV et la société CAP SOLAR 64 constituant la servitude de clôture pour la centrale photovoltaïque au sud de la piste.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Départemental de la Marne n° SE-05-I-09 du 13 Mai 2016 relative à la création de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Considérant que la société CAP SOLAR 64 souhaite bénéficier d'une servitude de clôture dans le cadre de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque ;
- Considérant que la société CAP SOLAR 64 souhaite conclure un bail emphytéotique administratif avec le département de la Marne, et que les biens donnés à bail par le Département de la Marne sur lesquels sera implantée la centrale photovoltaïque sont mitoyens avec le domaine public de l'aéroport Paris-Vatry, dont l'EPGAV est gestionnaire ;
- Considérant que la parcelle exploitée par CAP SOLAR 64 se situe au sud de la piste de l'aéroport, en mitoyenneté avec notre emprise aéroportuaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** le Directeur, ou son représentant, à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire.

VOTES

Pour : **11**
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Le Président,



Christian BRUYEN